



NOUVELLE SÉRIE Vol. 5, No 5 MAI 1974
 Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

Point de vue

La Convention sur le commerce des espèces menacées ne doit pas rester lettre morte

L'IUCN a consigné, dans son Red Data Book, les espèces et les sous-espèces menacées d'extinction de par le monde. Pour les mammifères, on dénombre quelque 310 espèces menacées; pour les oiseaux, 320; pour les amphibiens et les reptiles, 180; pour les poissons, 90. Bien qu'il soit difficile de donner un chiffre exact pour les plantes, on peut estimer que le nombre des espèces végétales en voie de disparition se situe entre 10 000 et 20 000. En avançant ces chiffres, les défenseurs de la nature n'entendent pas se contenter de fournir une kyrielle de statistiques imprécises et sans liens entre elles. Bien au contraire! S'il est au moins un mérite qu'on leur reconnait, c'est celui d'avoir su cerner le problème: ces statistiques ne concernent pas seulement les formes de vie qui partagent avec l'homme la fragile et vulnérable écorce terrestre, mais témoignent en outre que l'homme lui-même risque d'être touché dans son bien-être et dans son avenir.

C'est dans ce contexte élargi qu'il faut replacer l'effort entrepris pour réglementer le commerce de luxe international, dont les produits de la nature et les animaux sauvages font l'objet; cette tentative doit être considérée comme une mesure capitale. Il y a plus d'un an, en mars 1973, une conférence plénipotentiaire réunissant 80 nations s'est tenue à Washington et a adopté la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (voir le Bulletin vol. 4, N° 3, pour le texte de la Convention et les commentaires). Cependant, à ce jour, un seul pays — les Etats-Unis — l'a ratifiée. C'est dire qu'un seul pays a accepté d'être légalement lié par la Convention, alors qu'il faudrait au moins dix ratifications pour qu'elle entre en vigueur. En attendant, la Convention n'est qu'une déclaration d'intentions, louable, certes, mais inopérante.

Pourtant, personne ne conteste la nécessité absolue de la coopération internationale pour instaurer un contrôle de l'exploitation de la flore et de la faune sauvages. Au cours des années passées, les lois et les règlements locaux se sont révélés insuffisants: il faut les harmoniser et, dans certains cas, les renforcer. La Convention est l'instrument clé qui permettra la coordination des mesures de contrôle prises par les pays exportateurs, avec celles des pays importateurs; en outre, elle pourra aider les gouvernements à prendre des mesures efficaces à l'échelon national. Ce texte, s'il n'est pas une panacée pouvant remédier à toutes les exploitations abusives, constitue néanmoins un point de départ sérieux et, de plus, il n'attend que d'être utilisé.

La situation actuelle est d'autant plus paradoxale que la Convention, après dix années de travaux préliminaires de la part de l'IUCN, a suscité de nombreuses réactions favorables

dans le monde. Elle a été déposée à Berne, auprès du Gouvernement helvétique, et signée par quarante-deux pays (la signature précède généralement la ratification). De plus, d'importantes organisations internationales y ont souscrit et ont demandé, au cours de leurs réunions, sa prompte mise en œuvre. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a charge du secrétariat de la Convention, a demandé à l'IUCN d'assurer les diverses fonctions administratives, scientifiques et techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

Maintenant que les travaux préliminaires sont achevés, il dépend de *tous* les gouvernements que la Convention ne reste pas lettre morte. Le nombre des pays favorables à la Convention dépasse largement le nombre requis pour que celle-ci entre en vigueur. Encore faudrait-il que les nations qui ont signé la Convention, la ratifient! Pendant la période intermédiaire, il reste beaucoup à faire: les nations devraient entreprendre des études sur l'état réel de leurs ressources naturelles, et réviser les lois — dans la plupart des cas, il leur faudra prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre effective de la Convention. Il ne faut pas oublier que le temps perdu est mis à profit par ceux qui font commerce des ressources de la nature: ils constituent de larges stocks afin de contrecarrer les effets initiaux de la Convention lors de son entrée en vigueur. A cet égard, il est grand temps de faire preuve de vigilance.

La Convention, bien sûr, n'est qu'une mesure parmi d'autres dans l'effort général entrepris pour protéger les espèces menacées et pour rétablir l'équilibre entre l'homme et la nature. C'est cependant une mesure fondamentale; et si sa nécessité ne fait aucun doute, il est encore moins contestable que certaines espèces menacées représentent une ressource importante pour maintes nations, surtout pour les plus défavorisées qui ne peuvent se permettre de perdre leur potentiel économique. Ainsi toutes les nations ont-elles ici un intérêt commun — l'un des rares problèmes internationaux qui aillent au-delà des divergences politiques, économiques ou sociales. En conséquence, l'IUCN demande instamment à toutes les nations d'appuyer la Convention par tous les moyens, et demande à ses membres d'agir dans leur pays respectif en vue d'obtenir la ratification immédiate.

Manifeste en faveur de la sauvegarde des loups

Au cours de la réunion qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 7 septembre 1973, le groupe de spécialistes des loups (de la Commission du service de sauvegarde de l'IUCN), a adopté — avec l'entière approbation du Conseil exécutif — un Manifeste où figurent une déclaration de principes et des recommandations sur la protection des loups.

Des délégués officiels et des observateurs de 12 pays, où la population de loups est importante, ont participé à cette rencontre, qui était la première réunion internationale ayant pour thème la protection des loups.

Déclaration de principes sur la sauvegarde des loups

1. Le loup, comme tout autre animal sauvage, a le droit d'exister à l'état sauvage; ce droit ne dépend pas de son utilité pour l'homme, mais découle du droit de toutes les créatures vivantes à coexister avec l'homme, comme parties intégrantes des systèmes écologiques.
2. La meute, qui est unique en son genre, présente un haut degré d'organisation sociale. Parmi les prédateurs mammifères, le loup est l'un des plus importants et des plus adaptables; sa distribution géographique compte parmi les plus vastes. Il a été, et reste encore en quelques endroits, le plus important prédateur de gros gibier de l'hémisphère nord. A cet égard, il a incontestablement joué un grand rôle dans l'évolution de ces espèces, surtout pour ce qui est des caractéristiques génétiques qui en ont fait des animaux-gibiers intéressants.
3. On sait que les populations de loups se sont différenciées les unes des autres en plusieurs sous-espèces, dont chacune est génétiquement adaptée à un environnement donné. Il est donc essentiel de garder ces sous-espèces à l'état sauvage dans leur environnement naturel. Il appartient aux organismes qui projettent de réintroduire le loup dans la nature, et aux

jardins zoologiques qui fournissent les différentes espèces, de veiller à la préservation de la pureté génétique des races locales.

4. De tout temps, l'homme a considéré le loup comme nuisible et a cherché à l'exterminer; c'est ainsi qu'il a complètement disparu, ou est en voie d'extinction, dans la moitié des pays où il vivait autrefois.

5. Cette condamnation sans appel repose sur la peur que le loup inspire à l'homme, et sur la haine engendrée par ses incursions dans le cheptel domestique et dans le gibier. Mais en fait, l'histoire permet de dire que la peur d'être dévoré par les loups relève plus du mythe que de la réalité. Il est maintenant certain que le loup ne représente plus une menace sérieuse pour l'homme. Il est vrai, par contre, qu'il a été, et reste encore dans certains cas, un prédateur non négligeable du cheptel domestique et des animaux sauvages.

6. Les hommes ont riposté en prenant des mesures de représailles – tantôt officielles, tantôt isolées – pour les exterminer. Ceci est fort regrettable, d'autant qu'il est possible à l'heure actuelle de concevoir des programmes d'aménagement qui aplaniraient les difficultés et permettraient au loup de subsister dans les régions du monde où sa présence est tolérable.

7. Là où des mesures de limitation s'avèrent nécessaires, il faut les prendre sous stricte contrôle scientifique, avec des méthodes sélectives, hautement discriminatoires; elles doivent être limitées dans le temps, et avoir le moins de répercussions possible sur les autres animaux de l'écosystème en question.

8. Le développement économique apporte de profondes modifications à l'environnement; ceci risque d'avoir de graves répercussions quant au maintien du loup et de ses proies dans les régions où ils subsistent encore. C'est pourquoi le statut du loup, et son importance, doivent être reconnus tant par la loi que par les responsables régionaux du développement économique.

9. Dans la plupart des pays où le loup existe encore, on manque de données scientifiques sur sa place dans l'écosystème. Or, son aménagement devrait reposer sur une solide base scientifique et tenir compte des conditions régionales, nationales et internationales. Toutefois, à partir des données existantes, on peut au moins établir des programmes préliminaires pour sauvegarder et aménager le loup sur son aire de répartition.

10. Le maintien du loup dans certaines régions peut exiger un effort national; par exemple, pour contribuer à une compensation du bétail perdu; par contre, il est des régions dont la grande valeur pour l'agriculture interdit le maintien du loup ou sa réintroduction.

11. On a enregistré dans certaines régions, un changement notable de l'opinion des gens vis-à-vis du loup. Ce revirement a conduit les gouvernements à amender les lois les plus archaïques, ou même à les éliminer. Une information du public, toujours plus grande quant à la place du loup dans la nature, est indispensable.

12. La réintroduction du loup dans les anciennes régions propices à son existence ne doit pas se faire sans une étude approfondie et concluante des facteurs socio-économiques, politiques, et écologiques.

Ligne de conduite pour la sauvegarde du loup

A. Généralités

Dans toute action entreprise pour sauvegarder les loups, il y a lieu de suivre les recommandations suivantes:

1. Une entière protection doit être accordée aux populations de loups menacées d'extinction à l'échelon d'une région, d'un pays ou du monde. (Une espèce a le statut d'espèce menacée si elle est inscrite dans le Red Data Book, ou si le gouvernement émet une déclaration dans ce sens.)

2. Chaque pays devrait délimiter les régions favorables à l'existence du loup et adopter une législation qui maintienne les populations de loups existantes, ou qui favorise leur réintroduction. Ces régions comprendraient, d'une part, des zones où les loups seraient entièrement protégés (parcs nationaux, réserves et autres aires protégées), et, d'autre part, des zones où leur nombre serait limité – en tenant compte des principes

écologiques – pour permettre d'autres utilisations du territoire.

3. Les conditions écologiques favorables au loup doivent être rétablies par l'aménagement d'habitats adéquats et par la réintroduction de grands herbivores.

4. Dans les régions spécialement prévues pour la protection du loup, on devrait éliminer tout projet de développement économique extensif, qui serait conçu au détriment du loup et de son habitat.

5. Les programmes d'aménagement du loup devraient interdire l'utilisation de poisons, la pratique des primes par bête abattue, et la chasse à bord de véhicules motorisés.

6. Le paiement d'une compensation en cas de dommages causés par les loups doit être considéré.

7. Dans tous les pays, la loi devrait exiger qu'une déclaration soit faite pour chaque loup abattu.

B. Education

Une active campagne d'information devrait être menée pour obtenir la coopération de toutes les couches de la population qui, ainsi, se rendrait mieux compte de l'intérêt que présente le loup, et de la portée de son aménagement rationnel. A cet égard, il est vivement conseillé de:

- a) utiliser la presse, la radio et la télévision pour lancer des campagnes d'information;
- b) publier et distribuer des documents d'information et d'éducation;
- c) multiplier les présentations et autres techniques de démonstration.

C. Tourisme

Partout où cela est possible, on peut éveiller l'intérêt du public en favorisant les activités touristiques (comme c'est déjà le cas au Canada, dans les parcs nationaux et régionaux).

D. Recherche

La recherche doit être intensifiée, en particulier en ce qui concerne

- a) le statut et la répartition des populations de loups;
- b) le régime alimentaire et l'interaction entre le loup et le gibier ou le bétail;
- c) la structure sociale, la dynamique de la population, les mœurs, et l'écologie du loup;
- d) les études taxonomiques et les possibilités d'hybridation avec d'autres canidés;
- e) les méthodes de réintroduction du loup et éventuellement de ses proies.

E. Coopération internationale

On devrait prévoir un programme de coopération internationale qui comporterait:

- a) des réunions officielles régulières des pays concernés pour l'élaboration commune de projets, l'étude d'une législation adéquate, et l'échange de données;
- b) la publication et l'échange rapides des résultats des recherches, en particulier sur les nouvelles techniques et les équipements;
- c) l'envoi ou l'échange de personnel entre les pays, pour favoriser les travaux de recherche;
- d) des programmes communs de protection du loup pour les régions frontalières où ils sont menacés.

Le 5 mai 1974, le Conseil de l'Europe a fêté son 25^e anniversaire. L'UICN félicite chaleureusement cette importante organisation intergouvernementale, et rend hommage au dynamisme de son action en faveur de la nature. L'UICN a eu l'honneur de participer à de nombreuses activités en tant qu'observateur coopérant, en particulier en 1970, qui fut l'Année européenne de la conservation de la nature; au cours de cette année particulièrement féconde, les milieux officiels et le grand public ont été sensibilisés à l'urgence de la nécessité d'améliorer l'environnement et de protéger la nature. Nous adressons au Conseil de l'Europe nos meilleurs vœux de succès pour son programme.

Activités du programme

Programme de sauvegarde des cervidés menacés en Asie

Les cervidés représentent environ 10 % des espèces et sous-espèces de mammifères répertoriées dans le Red Data Book. Le programme de sauvegarde des cervidés menacés, élaboré par l'UICN, a pour but d'assurer la protection de ces animaux et de les réintroduire dans la nature, grâce à une série de projets de recherche et d'aménagement. Le programme a officiellement débuté en 1974, bien qu'à cette date un projet de recherche pilote sur une race méridionale de cerf des marais en Inde, et une étude faite en Afghanistan sur le cerf du Turkestan, avaient déjà été achevés. Un autre projet de recherches était en cours au Chili sur l'huemul du Pérou (race du nord et du sud). Par ailleurs, un quatrième projet sur la race septentrionale du cerf des marais au Népal était ajouté en février 1974. Pendant toute cette période, le groupe de spécialistes des cervidés (de la Commission du service de sauvegarde), a apporté son assistance technique, tandis que le WWF finançait en grande partie le programme.

Les cervidés menacés d'extinction se trouvent pour la plupart en Asie, d'où est revenu dernièrement le responsable de l'UICN chargé du programme. Celui-ci vient d'effectuer des séjours à Burma, en Inde, en Iran, au Pakistan, au Népal et en Thaïlande, pour examiner la possibilité d'entreprendre d'autres projets. Les gouvernements concernés ont manifesté un grand intérêt pour ses travaux et lui ont offert leur coopération; aussi est-il possible d'envisager avant la fin de 1974 des projets d'étude d'une durée de 2 à 3 ans sur le cerf d'Eld, le cerf de Kashmir et le muntjac de Fea; des études plus brèves pourront être effectuées sur les populations de cerfs d'Eld du Siam et de Birmanie. L'Iran a déjà commencé une étude sur le daim persan en étroite collaboration avec le groupe de spécialistes des cervidés.

La mise au point d'un programme de recherches et d'aménagement sur le chevrotain portemusc de l'Himalaya, risque d'être reportée à l'année 1975, par suite des difficultés rencontrées pour trouver des régions favorables à ces études (les sites à envisager se trouvent en Inde, au Pakistan et au Népal). On rencontre les cervidés dans des régions isolées de haute altitude; malgré cela, ils font l'objet de nombreux braconnages depuis que le commerce du musc a été interdit dans l'Himalaya. Depuis un an et demi, l'Inde et le Népal ont pris des mesures législatives draconiennes pour freiner le trafic du musc; cependant, celles-ci sont encore insuffisantes, étant donné l'intérêt exceptionnel que présente ce braconnage.

En 1973, au Pakistan, les cerfs du Gange ont subi des pertes considérables pendant les inondations, qui les ont poussés à quitter l'asile des forêts riveraines pour fuir vers les régions cultivées où un grand nombre d'entre eux a été abattu. Bien que cette espèce n'entre pas dans la catégorie des espèces menacées, il a été proposé que le programme de sauvegarde des cervidés participe à son étude et à une tentative de réintroduction au Pakistan.

La Nouvelle-Zélande doit accueillir la Conférence sur les parcs nationaux

La première Conférence du Pacifique sud sur les parcs nationaux et réserves se tiendra en Nouvelle-Zélande du 21 au 28 février 1975. Le Department of Laws and Survey (département juridique et d'études), sous la direction de M. R. J. MacLachlan, se charge de la préparation de la conférence, qui se déroulera sous l'égide du Gouvernement néo-zélandais et de l'UICN. On prévoit la participation de la Commission du Pacifique sud.

La Conférence doit examiner les implications économiques et sociales qui découleraient d'une étroite coopération des pays concernés, pour la protection des régions naturelles et historiques; elle doit en outre discuter des mesures concrètes à prendre pour créer et administrer des parcs nationaux et des réserves dans la région du Pacifique sud.

M. R. F. Dasmann, écologiste principal de l'UICN et membre exécutif de la Commission internationale des parcs nationaux, a été invité à prendre la parole.

Renvoi à date ultérieure du Symposium sur l'avenir des Alpes

Un symposium international sur la protection des Alpes contre les dégradations, prévu du 11 au 17 mai à Trente en Italie, a été reporté aux dates suivantes: du 31 août au 6 septembre. En effet, aux dates initialement prévues, se déroulera en Italie un référendum national sur le divorce.

Les quelque 250 experts européens qui participeront au symposium, auront pour tâche de mettre au point des programmes permettant de préserver les Alpes d'un développement économique excessif et incontrôlé, qui serait réalisé sans tenir compte des principes écologiques ou des effets de la pollution. Le symposium est organisé par l'UICN et le Fonds mondial pour la nature (WWF) avec la Commission internationale pour la protection des régions alpines (CIPRA), la Euregio Alpina, l'Union internationale des associations d'alpinisme, le Club alpin italien (CAI) et le Festival international du film de montagne et d'exploration de la ville de Trente. Il est placé sous le haut patronage de l'UNESCO et bénéficiera de la participation du Secrétariat de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE) et du Conseil de l'Europe.

Au cours du symposium, les questions relatives au peuplement humain, à l'évolution des structures démographiques, à l'inégalité de la répartition humaine dans la région alpine, ainsi qu'au tourisme, feront l'objet d'un rapport général. Des cartes-modèles avec des schémas indiquant de quelle manière les réalisations techniques modernes peuvent être intégrées au paysage, seront présentées. Les effets sur la faune et la flore de la pollution engendrée par les activités humaines, l'altération du paysage due à l'implantation dans la région de diverses entreprises, ainsi que l'état actuel de conservation de la nature, et l'efficacité des mesures prises à cet égard, sont autant de problèmes qui feront l'objet de rapports au cours du symposium.

Le français, l'italien et l'allemand seront les langues de travail.

Rencontre d'éducateurs en Ecosse

Le comité de l'Europe du nord-ouest de la Commission de l'éducation de l'UICN tiendra sa 10^e Conférence régionale en Ecosse du 13 au 20 mai. La Conférence aura pour thème «l'implantation des zones industrielles dans le milieu naturel, et ses conséquences pour l'environnement».

La Conférence s'ouvrira au *Pirniehall Teachers Centre*, Croftamie, Dunbartonshire, puis se tiendra à partir du 17 mai au *Graigie College of Education*, Ayr.

Nouvelles du WWF

Prix Paul Getty pour la sauvegarde de la flore et de la faune sauvages

L'homme d'affaires américain Paul Getty a fait un don de 50 000 dollars au Fonds mondial pour la nature, section américaine (WWF Inc.), pour l'attribution d'un prix destiné à récompenser une action exceptionnelle réalisée avant la fin de l'année 1973, dans le domaine de la protection de la nature, pour le bien de l'humanité. Ce prix s'intitulera: «Prix J. Paul Getty pour la sauvegarde de la faune et de la flore sauvages.»

Un jury de 12 membres sous la présidence de S.A.R. le Prince des Pays-Bas a été choisi pour attribuer le prix. Outre le président, le jury est composé de:

M. Bernhard Grzimek, président du Jardin zoologique de Francfort;

M. Robert A. Goelet, président de la Société zoologique de New York;

Sir Julian Huxley, F.R.S., écrivain réputé et biologiste;

M. Francis L. Kellog, président du WWF américain;

Professeur Donald J. Kuenen, président de l'UICN;

M^{lle} Anne LaBastille, de l'Université Cornell, écologiste réputée et spécialiste des questions de faune et de flore sauvages;

Professeur Konrad Lorenz, directeur de l'Institut Max Planck et co-lauréat du Prix Nobel de médecine en 1973;

Professeur S. Dillon Ripley, secrétaire de la Smithsonian Institution;

Sir Peter Scott, président du WWF international et membre de la Commission du service de sauvegarde de l'UICN;

M. Maurice Strong, directeur exécutif du PNUE;

M. Russell E. Train, administrateur de l'Agence pour la protection de l'environnement (aux Etats-Unis).

M. Kellogg a annoncé les conditions d'acceptation des candidats et la procédure à suivre:

«Le Prix Paul Getty pour la sauvegarde de la faune et de la flore sauvages sera décerné à la personne ou à l'organisation choisie par un jury international, pour avoir réalisé en faveur des espèces sauvages une œuvre exceptionnelle ayant des répercussions directes ou indirectes sur le plan international.

» Les questions de sauvegarde sont innombrables, c'est pourquoi toutes sortes de réalisations seront prises en considération, et notamment: la sauvegarde des espèces rares ou menacées, et de leur habitat; la mise au point d'une législation, ou la création d'une organisation ou d'une société d'intérêt exceptionnel pour la sauvegarde de la nature, qui, par leurs contributions scientifiques, éducatives ou esthétiques, permettraient à l'homme de prendre conscience de l'importance de la nature et de la vie sauvage.

» Dans tous les cas, la réalisation doit être remarquable et doit ouvrir des horizons nouveaux; en recevant le Prix Paul Getty, cette réalisation captera l'attention du grand public qui appréciera ainsi à sa juste valeur la signification de la flore et de la faune sauvages, et l'importance de sa protection.»

Toute postulation au Prix Paul Getty peut se faire jusqu'au 30 juillet 1974, par écrit, à l'UICN à Morges, ou au *US World Wildlife Fund, 910 - 17th Street, N.W., Washington, D.C. 20006, U.S.A.*, et doit s'accompagner d'une description détaillée des réalisations du candidat.

Le lauréat sera désigné en octobre 1974. M. Thomas E. Lovejoy, du WWF américain, assurera la liaison entre les membres du jury et examinera de manière approfondie les présentations de tous les candidats.

Notes sur la Conservation

Porto Rico modifie ses projets d'aménagement d'un port.

Les autorités de Porto Rico ont abandonné le projet de construction d'un port en eau profonde sur l'île Mona. Des rapports concernant d'autres implantations possibles et leurs conséquences pour l'environnement sont à l'étude.

Les îles Mona et Monito ont une flore et une faune qui leur sont propres; on y trouve de vastes colonies d'oiseaux de mer nicheurs. Bien que le plan d'aménagement d'un port pour superpétroliers prévoie de conserver à la majeure partie de l'île son caractère de réserve naturelle, les tenants de la protection de la nature craignent que des dommages considérables, et inévitables, ne frappent l'île dans sa faune et dans sa flore. Ils ont instamment réclamé le choix d'un autre site.

La Tanzanie compte exploiter sa faune et sa flore sauvages

Le 28 mars, un quotidien de Dar es Salam, le *Daily News*, faisait état de la création par les autorités tanzaniennes d'un organisme gouvernemental, *Tanzania Wildlife Services* (l'Office tanzanien pour la nature), qui aura le monopole d'exploitation du gibier. Selon un membre du Ministère des ressources naturelles, l'office fonctionnerait à partir du 1^{er} juillet 1974; il s'occupera de la promotion de la chasse, des excursions, des safaris-photos, de la vente d'animaux vivants, de peaux et de viande de gibier.

L'article ajoute que cette décision «mettra un terme aux activités des chasseurs professionnels et des individus qui «exportent la nature» tanzanienne».

On pense que l'interdiction de chasser, imposée en septembre dernier, sera levée en juillet, au moment où le nouvel organisme entrera en fonction. La chasse sera interdite du mois de janvier à la fin du mois de juin. Un règlement particulier permettra aux villageois de chasser pour se nourrir.

Publication d'un répertoire des programmes de surveillance continue de la pollution

Les premiers résultats d'une étude à long terme des activités qui sont entreprises dans le monde en matière de surveillance continue de la pollution, viennent d'être publiés à l'usage du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ce «Répertoire des programmes nationaux et internationaux de surveillance continue de la pollution» comporte des informa-

tions détaillées sur 17 programmes internationaux et 807 programmes nationaux, ce qui représente un total de 81 pays.

Parmi les indications fournies sur les programmes, on trouve: leur but, leur gestion et la liste des polluants étudiés. Les informations suivantes sont données pour chaque polluant: support physique (air, sol, eau, plantes, animaux, nourriture, êtres humains), aire géographique, nombre des régions, fréquence des échantillonnages, méthode de prélèvement des échantillons, techniques de mesure, méthodes et degré de précision de l'analyse, mode de conservation des données, et date du début de la surveillance continue. Les programmes couvrent 66 000 sites dans le monde entier. Cette étude est conçue de manière à pouvoir servir de base de travail au Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS).

Les résultats des différentes études sont recueillis selon un système utilisant l'ordinateur, dans un «fonds de données» qui est remis à jour périodiquement. On peut obtenir toutes les informations classées dans le fonds de données aux prix indiqués ci-dessous en dollars américains, frais d'envoi compris:

1. Directory of National and International Pollution Monitoring Programmes (Répertoire des programmes nationaux et internationaux de surveillance continue de la pollution) en 3 tomes, 1500 pages, février 1974. \$30
2. Des feuilles descriptives à jour sur tous les programmes du fonds de données pour la période demandée, réalisées par ordinateur. \$100
3. Une collection de bandes magnétiques, aux dates requises. \$3000

Tous ces articles peuvent être commandés au *Smithsonian Centre for Short-Lived Phenomena, 60 Garden Street, Cambridge, Massachusetts, 02138, USA*. Les chèques doivent être libellés au nom de la *Smithsonian Institution*.

Protection de la nature en Islande

L'Islande est récemment devenue le 35^e Etat membre de l'UICN. Cette adhésion reflète l'intérêt croissant qui se manifeste parmi les nations pour la protection de la nature. M. Arni Reynisson, du Conseil pour la conservation de la nature, s'est rendu dernièrement à Morges pour discuter des zones humides et des activités des parcs nationaux. L'Islande va participer à l'élaboration d'un Répertoire des zones humides et à la préparation d'un Répertoire mondial des parcs nationaux et autres aires protégées.

Les pays nordiques se sont engagés dans une étroite collaboration, en particulier pour la mise en œuvre des programmes pour les zones humides, que le Conseil pour la conservation de la nature a activement préparé.

Le Conseil pour la conservation de la nature a l'intention de publier une série d'ouvrages sur la protection de la nature qui traiteront de la pollution, du sol et de la végétation, de l'utilisation du sol, et des zones humides.

Troisième symposium du CSRA et de l'UISB sur la biologie antarctique

Le troisième symposium sur la biologie antarctique se tiendra à l'Académie nationale des Sciences à Washington, du 26 au 31 août 1974, sous l'égide du Comité scientifique pour les recherches antarctiques, et de l'Union internationale des sciences biologiques. Le symposium aura pour thème: «Les adaptations dans les écosystèmes antarctiques.» Au cours des différentes sessions, les thèmes suivants seront abordés: structure et fonction des écosystèmes terrestres; l'eau douce; transformation des écosystèmes antarctiques; recensement des ressources, surveillance continue, et mise en valeur des écosystèmes.

Pour plus ample information, s'adresser au Comité des recherches polaires, Académie nationale des Sciences, 2101 Constitution Avenue, N.W., Washington D.C. 20418, U.S.A.

BULLETIN UICN

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.